

## DISCIPLINE PROCHAINE REUNION



Les joueurs exclus et toutes les personnes licenciées dont le nom a été porté sur la feuille de match à la suite d'incidents survenus avant, pendant ou après la rencontre, doivent : ¤ soit, se présenter, munis d'une pièce d'identité, à la Maison du District Artois à LIEVIN ; ¤ soit, envoyer, dans les 24 heures, suivant l'incident en cause, un rapport circonstancié sur les faits qui lui sont reprochés, en y joignant OBLIGATOIREMENT la photocopie d'une pièce d'identité.

<u>3 personnes par club seront admises</u> dans le respect des règles sanitaires (port du masque obligatoire, respect des distances, lavage des mains).

→ Le VENDREDI 10 SEPTEMBRE 2021 (de 18 heures à 19 heures) pour les exclusions et les incidents jusqu'au 5 SEPTEMBRE 2021, y compris les matchs arrêtés

Le Président de la Commission : Bernard DEJARDIN.